



COMMUNIQUÉ

COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC Division de Québec

Québec, le 7 janvier 2021

Maîtres,

À la suite de l'annonce faite par le gouvernement du Québec le 6 janvier 2021 imposant une série de mesures visant à combattre la crise sanitaire, la Cour supérieure, de concert avec les autres tribunaux du Québec, estime important de rappeler que les activités judiciaires se poursuivent afin d'assurer une justice de qualité à toute la population.

Consciente des efforts collectifs déployés depuis plusieurs mois, la Cour supérieure entend accentuer les moyens déjà mis de l'avant, avec votre précieuse collaboration, pour éviter les risques de propagation du virus lors des activités judiciaires. Je tiens d'ailleurs à souligner que vos efforts conjugués à ceux de la Cour ont permis d'éviter cette situation. Il faut néanmoins redoubler de vigilance.

Pour cette raison, je demande aux avocats, leurs clients et témoins de participer de manière virtuelle aux séances de la Cour, à moins que leur présence ne soit essentielle au bon déroulement des dossiers. Cette demande vaut particulièrement lors des séances de cour de pratique pour éviter la présence de plusieurs personnes dans une salle de cour.

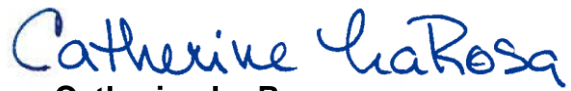
C'est ainsi que toutes les audiences qui ne nécessitent pas la présence d'un témoin se feront de façon virtuelle. Quant à celles qui nécessitent un témoignage, la prestation à distance sera favorisée. Seules les audiences où le Tribunal décidera que la présence physique du témoin est essentielle au bon déroulement de l'audience seront permises en présence.

Sauf exception, les conférences de règlement à l'amiable se dérouleront aussi de manière virtuelle.

Je vous rappelle enfin que vous pouvez trouver les coordonnées des différentes salles virtuelles de chaque district de la division de Québec sur le site de la Cour supérieure à l'adresse suivante: <https://coursuperieureduquebec.ca/roles-de-la-cour/audiences-virtuelles>.

Je vous remercie encore une fois de votre grande collaboration et des efforts importants que vous déployez, sans lesquels nous ne pourrions maintenir l'offre de service actuelle.

J'en profite pour vous souhaiter une année 2021 à la hauteur de vos attentes.



Catherine La Rosa
Juge en chef associée